

LES MUSES DU JOUR

Madame FERNANDES Karine

25 rue Czeslaw Milosz
77170 Brie-Comte-Robert

A l'attention de :Madame FERNANDES Karine
Objet : Attestation fiscale 2023

Brie-Comte-Robert, le 21/05/2024

Madame,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir votre attestation fiscale 2023. Elle justifie des sommes que vous nous avez versées au cours de l'année et qui ouvrent droit au crédit d'impôts. Elle est à joindre à votre déclaration de revenus 2023.

Nous vous informons que si vous percevez directement d'un organisme (CAF, Mutuelle, ...) une participation au financement de nos prestations, il vous revient de déduire cette participation de la somme indiquée dans l'attestation fiscale. Seule cette somme obtenue est susceptible d'ouvrir droit au crédit d'impôts.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

TCHAMBA Martine
Gérante et Directrice

Les Muses Du Jour SARL
5 Place des Déportés
77170 Brie-Comte-Robert
Tél : 01.64.13.06.67
SARL au capital de 4000 €
Siren : 530 657 857 RCS Melun
Agrement qualité numéro SAP 530 657 857

LES MUSES DU JOUR

Attestation fiscale 2023

Je soussigné(e) TCHAMBA Martine, en qualité de Gérante et Directrice de la **SARL Les Muses Du Jour** certifie que Madame FERNANDES Karine a bénéficié en 2023 de prestations services à la personne et a versé à l'agence Les Muses Du Jour, le montant de **763,50 €** (sept cent soixante-trois euros et cinquante centimes) au titre des prestations réalisées sur la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023 (17.50h).

Adresse d'intervention

Madame FERNANDES Karine
25 rue Czeslaw Milosz
77170 Brie-Comte-Robert

Intervenants

Nom Prénom	Matricule	Poste
JOUHARI ÉPOUSE EL BELLALI HIND	B3	Aide à domicile

Récapitulatif mensuel des factures

Mois de Facturation	Montant Facturé	Montant Payé
Janvier	192,30 €	408,10 €
Février	0,00 €	192,30 €
Octobre	54,50 €	0,00 €
Novembre	109,00 €	54,50 €
Décembre	134,00 €	109,00 €

Montant total des prestations effectivement acquittées ouvrant droit au crédit d'impôts par mode de paiement :

Paiement par CESU : **763,50 €**

Informations complémentaires

Les personnes ayant acquitté des factures par CESU pré-financés doivent identifier clairement dans leur déclaration fiscale annuelle le montant des CESU qu'ils ont personnellement financés. Ce montant seul donne lieu au crédit d'impôts.

Le client doit conserver à des fins de contrôle les factures émises par le prestataire de services.